



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2011

### TABLE DES MATIÈRES

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE .....	265
2.	2011 06 149 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	265
3.	2011 06 150 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE NOTARIÉ AVEC FRANCE VEILLEUX ET JEAN JEANNERET .....	265
4.	2011 06 151 AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE GAÉTAN ROY ...	266
5.	2011 06 152 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE .....	266



Province de Québec

**Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439, chemin Favreau, le 13 juin 2011, à 20 h 30, présidée par Son Honneur le Maire, Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers :

Madame Sandra Raymond, absente	Madame Claudette Thibault, absente
Monsieur Jean-Yves Masson	Monsieur Jean-Pierre Bessette
Monsieur Martial Tétreault	Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Madame le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

**2. 2011 06 149                      Acceptation de l'ordre du jour.**

Madame le maire fait la lecture de l'ordre du jour et en demande l'adoption.

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Autorisation à signer le contrat de vente notarié avec France Veilleux et Jean Jeanneret.
3. Autorisation à signer le contrat de vente notarié avec Gaétan Roy.
4. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juin 2011 soit adopté tel que lu et rédigé.

VOTE :                                      POUR: 4        CONTRE: 0    ADOPTÉE.

**3. 2011 06 150                      Autorisation à signer le contrat de vente notarié avec France Veilleux et Jean Jeanneret**

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat-vente dans le secteur résidentiel *Les Collines-Paisibles* entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et madame France Veilleux et monsieur Jean Jeanneret a été signée en date du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat d'achat du terrain sera au nom de madame France Veilleux et monsieur Jean Jeanneret;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

ET RÉSOLU:

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la vente du terrain résidentiel n° 22 du secteur *Les Collines-Paisibles* de 12 578.70 mètres carrés tel que désigné sur le plan de l'arpenteur-géomètre en date du 11 novembre 2009, sur le lot 9A-22 du rang 9 du cadastre du Canton de Clifton et qui est situé dans la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tel que décrit à la promesse d'achat-vente;

Que l'acte de vente final sera consenti pour et en considération de la somme totale de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (22 785 \$) incluant les taxes et payable en totalité à la signature du contrat devant notaire;



Que le conseil municipal autorise madame le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE :                      POUR: 4      CONTRE: 0    ADOPTÉE.

**4. 2011 06 151                      Autorisation à signer le contrat de vente Gaétan Roy**

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat-vente dans le secteur résidentiel *Les Collines-Paisibles* entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et monsieur Gaétan Roy a été signée en date du 2 juin 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat d'achat du terrain sera au nom de monsieur Gaétan Roy;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU:

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise la vente du terrain résidentiel n° 20 du secteur *Les Collines-Paisibles* de 5 625.13 mètres carrés tel que désigné sur le plan de l'arpenteur-géomètre en date du 11 novembre 2009, sur le lot 9A-20 du rang 9 du cadastre du Canton de Clifton et qui est situé dans la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tel que décrit à la promesse d'achat-vente;

Que l'acte de vente final sera consenti pour et en considération de la somme totale de seize mille dollars (16 000 \$) incluant les taxes et payable en totalité à la signature du contrat devant notaire;

Que le conseil municipal autorise madame le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la présente vente.

VOTE :                      POUR: 4      CONTRE: 0    ADOPTÉE.

**5. 2011 06 152                      Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance extraordinaire du 13 juin 2011 à 20 h 35

VOTE :                      POUR: 4      CONTRE: 0    ADOPTÉE.

---

Linda Ouellet, Maire

Je, Linda Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Réjean Fautoux

Directeur général et secrétaire-trésorier